

Extrait du registre des délibérations

Séance du 4 Décembre 2018

L'an 2018 et le 4 Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances : Salle du Conseil - Mairie de Vernantes, sous la présidence de M. MOREAU Étienne, Maire.

Présents : M. MOREAU Étienne, Maire, Mmes : BREFORT Sylvie, DESCHAMPS Gisèle, FUSELLIER Nathalie, GRÉGOIRE Valérie, RIQUIN Sandra, TARDIVEL Jacqueline, MM : DA SILVA Manuel, FONTENY Yann, FRÉMONT Thierry, GROBOIS Thierry, NEAU Patrice, PACORY Christian, PAPOT Thierry, PASQUIER Jacky, POIRIER Florent.

Excusée : Mme DESMARRES Sandrine.

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 17
Présents : 16

Date de la convocation : 29/11/2018
Date d'affichage : 29/11/2018

A été nommé secrétaire : M. PACORY Christian.

Approbation du compte-rendu de la précédente réunion :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve le compte-rendu de sa réunion en date du 06 novembre 2018.

Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal :

Fourniture et installation d'un ordinateur portable à la mairie
SARL OrdiCube

1 480,00 € H.T., soit 1 776,00 € T.T.C.

Travaux d'amélioration de l'acoustique de la salle des fêtes
SARL TRÉMELO

16 823,74 € H.T., soit 20 188,49 € T.T.C.

Achat de vêtements et de chaussures de travail pour le personnel du restaurant scolaire
SARL HONORANCE

940,04 € H.T., soit 1 128,05 € T.T.C.

Travaux de réparation et de mise en peinture de deux portes dans les wc de la salle des fêtes (suite à dégradations)
EURL DOUAIRE LUDOVIC

150,00 € H.T., soit 180,00 € T.T.C.

Remplacement d'une électrovanne sur le lave-vaisselle du restaurant scolaire
QUIÉTALIS

247,66 € H.T., soit 297,19 € T.T.C.

Mise à disposition d'une équipe de 2 personnes et d'un camion-nacelle pour l'installation, puis la dépose, des illuminations de fin d'année
ERS FAYAT

1 330,00 € H.T., soit 1 596,00 € T.T.C.

Acquisition d'un photocopieur pour le groupe scolaire Eugène Livet
ABG GROUPE C'PRO

Matériel : 2 600,00 € H.T.
Copie « noir » : 0,0032 € H.T.
Copie « couleur » : 0,032 € H.T.

1 - Signature de la convention relative à l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune

Monsieur le Maire fait un point sur le projet d'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune :

2018 - Étapes du projet :

- 25 avril : Oral de l'appel à candidature et présentation de la société WPD devant le Conseil Municipal,
- 16 mai : Réunion de lancement du projet entre WPD et Monsieur le Maire,
- mai - juin : Premiers contacts et rencontres avec les propriétaires et exploitants de la zone d'étude,
- 19 juillet : Réunion entre les propriétaires et WPD et vote sur le système d'indemnisation ; la proposition de répartition des redevances concertées a été retenue.

Décembre 2018 - bilan et avancées :

- La quasi-totalité des propriétaires des parcelles appartenant au projet a été contactée,
- 75 % des propriétaires ont donné leur accord écrit au projet,
- WPD a réalisé un pré-diagnostic en interne sur le paysage, la faune et la flore,
- WPD a mandaté l'association LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) afin d'approfondir les connaissances relatives à deux espèces d'oiseaux à valeur patrimoniale forte,
- La composition de la commission consultative a été fixée par les élus en partenariat avec WPD :
DECORDIER Nicole (propriétaire retraitée),
PASQUIER Jacky (agriculteur),
LAIGLE Pascal (environnement - retraité),
TARDIVEL Marcel (chasseur - retraité),
HARDOUIN Pascal (président de l'ACCA de Vernantes),
OUVRARD Mickaël (président de l'APE de l'école publique Eugène Livet),
LAMBERT Thierry (habitant),
RENIER Angélique (présidente de l'OPEL de l'école privée Notre-Dame),
PACORY Christian (riverain - conseiller municipal),
AUBIN Thibault (riverain),
SALAH Virginie (membre de l'école publique),
PLU Robert (habitant),
- Une proposition de convention relative aux voiries et chemins communaux a été soumise à Monsieur le Maire,
- Certains riverains non propriétaires ont été rencontrés ou contactés (familles BRAUD, HERMENOT et PROUX) afin de les informer de l'existence du projet.

Programme de l'année 2019 :

D'ici la fin de l'année 2018, début d'année 2019, WPD pourra préciser s'il est possible de poursuivre ou non le projet. Les données fournies par la LPO seront un élément déterminant dans ce choix. De fortes sensibilités écologiques existent en effet à proximité et aux alentours de la zone et demandent une attention particulière. Si WPD fait le choix de poursuivre le projet, les étapes, courant 2019, pourraient être :

- Signature entre la mairie et WPD d'une convention voirie,
- Mise en place et réunion du premier comité de pilotage,
- Lancement des études écologiques qui s'étaleront, à minima, sur 18 mois,
- Des actions de sensibilisation et d'information pourraient être mises en œuvre et seront discutées avec la commission consultative (visite de parcs pour les propriétaires et/ou riverains et/ou élus, spectacles...).

2 - Modification de la délibération relative à la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Avant de soumettre, à l'approbation du Centre de Gestion de Maine-et-Loire (CDG49), le projet de délibération relatif à la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), Monsieur le Maire fait part aux membres de Conseil Municipal, des modifications qui ont été apportées à la version rédigée en novembre 2017 de ce document; modifications portant sur :

- les cadres d'emploi pouvant bénéficier de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE),
- l'indemnité de responsabilité des régisseurs,
- la prime dite "de fin d'année",
- les montants de référence du RIFSEEP.

3-1 - Budget principal : Décision Modificative (section d'investissement)

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la Décision Modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DI : 020 - Dépenses imprévues d'investissement	8 896,00 €	
DI : 21318-2 - Restaurant scolaire		5 000,00 €
DI : 2183 - Matériel de bureau et informatique		3 896,00 €

À l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

3-2 - Budget principal : Décision Modificative (section de fonctionnement)

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la Décision Modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DF : 022 - Dépenses imprévues de fonctionnement	12 637,00 €	
DF : 673 - Titres annulés sur exercices précédents (régularisation FCTVA)		2 637,00 €
DF : 6411 - Personnel titulaire (indemnité de licenciement)		10 000,00 €

À l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

4 - Budget "Lotissement Les Bleuets" : Décision(s) Modificative(s)

Les écritures comptables de clôture du budget "Lotissement Les Bleuets" ne pouvant être enregistrées qu'en 2019 en accord avec la Trésorerie, le Conseil Municipal décide le report de la délibération relative aux Décisions Modificatives y afférentes, à l'ordre du jour de l'une de ses réunions du début de l'année à venir.

5-1 - Tarifs 2019 : Droit de place sur le marché

À compter du 01/01/2019, le Conseil Municipal décide de porter le tarif du droit de place sur le marché à 2,10 € par jour d'installation.

À la majorité (pour : 15 contre : 1 abstentions : 0)

5-2 - Tarifs 2019 : Droit de place en dehors des jours de marché

À compter du 01/01/2019, le Conseil Municipal décide de porter le tarif du droit de place pour les commerçants ambulants s'installant Place de la Mairie en dehors du jour du marché à 6,30 €, par jour d'installation.

À la majorité (pour : 15 contre : 1 abstentions : 0)

5-3 - Tarifs 2019 : Droit de place pour le marchand d'huîtres

À compter du 01/01/2019, le Conseil Municipal décide de porter le tarif du droit de place applicable au marchand d'huîtres lorsque celui-ci s'installe le dimanche Place de l'Église à 4,20 € et pour les veilles des jours fériés de Noël et du Jour de l'An à 8,40 €.

À la majorité (pour : 15 contre : 1 abstentions : 0)

5-4 - Tarifs 2019 : Droit de place pour les camions d'outillage sur la Place du Champ de Foire

À compter du 01/01/2019, le Conseil Municipal décide de porter le droit de place sur le marché pour les camions d'outillage à 35,00 € par jour d'installation.

À la majorité (pour : 15 contre : 1 abstentions : 0)

5-5 - Tarifs 2019 : Raccordement au réseau d'eaux pluviales

À compter du 01/01/2019, le Conseil Municipal décide de porter le tarif du raccordement au réseau d'eaux pluviales à 630,00 € par habitation.

À l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

5-6 - Tarifs 2019 : Coupure de route communale

À compter du 01/01/2019, le Conseil Municipal décide de porter le tarif de la redevance pour une coupure de route communale (voie ou chemin rural) à 102,00 €.

À l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

5-7 - Tarifs 2019 : Concessions et autres services au cimetière

À compter du 01/01/2019, le Conseil Municipal décide de fixer, ainsi qu'il suit, les tarifs des concessions (pour un enfant ou un adulte) et autres services au cimetière communal :

- concession trentenaire pour une mise en terre	110,00 €
- concession de 15 années pour une mise en terre	65,00 €
- concession trentenaire pour une caverne	110,00 €
- concession de 15 années pour une caverne	65,00 €
- concession trentenaire pour une case dans le columbarium	505,00 €
- nouveau dépôt d'une urne cinéraire dans un emplacement déjà occupé du columbarium	52,00 €
- dispersion de cendres au jardin du souvenir	32,00 €
- mise en place d'une plaque au jardin du souvenir	32,00 €

À l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

5-8 - Tarifs 2019 : Photocopies "noir" format A4

À compter du 01/01/2019, le Conseil Municipal décide de maintenir, ainsi qu'il suit, comme pour les années 2016, 2017 et 2018, les tarifs des photocopies (pour papier blanc fourni par la Commune) :

- 0,35 € l'unité et jusqu'à la 20ème photocopie
- 0,22 € l'unité à partir de la 21ème photocopie d'un même document

À l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

5-9 - Tarifs 2019 : Photocopies "couleur"

À compter du 01/01/2019, le Conseil Municipal décide de maintenir, ainsi qu'il suit, comme pour les années 2016, 2017 et 2018, les tarifs des photocopies « couleur » délivrées aux administrés et aux associations :

- format A4 0,55 €
- format A3 1,10 €

À l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

5-10 - Tarifs 2019 : Capture des chiens errants et pension au chenil communal

À compter du 01/01/2019, le Conseil Municipal décide de fixer, ainsi qu'il suit, les tarifs des frais de capture et de pension au chenil communal des chiens errants :

- 50,00 € pour la capture
- 6 00 € pour la pension (par jour de garde)

À l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

5-11 - Tarifs 2019 : Traversée du centre-bourg par les convois exceptionnels

Le Conseil Municipal décide, pour l'année 2019, de fixer :

- à 2 620,00 € par convoi le tarif de la traversée du centre-bourg par les convois exceptionnels via la R.D. 767, lorsque celle-ci ne nécessite pas le démontage et le déplacement des jardinières et des balises situées le long de cette voie, mais seulement la mise en place d'une interdiction de stationnement,
- à 5 240,00 € par convoi le tarif de cette même traversée par les convois exceptionnels, lorsque celle-ci nécessite le démontage et le déplacement des jardinières et des balises, ainsi que la mise en place d'une interdiction de stationnement.

À l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

6 - Tarifs 2020 de la salle des fêtes

UTILISATIONS	VERNANTAIS		ASSOCIATIONS LOCALES		HORS COMMUNE	
	HALL FOYER	ENSEMBLE	HALL FOYER	ENSEMBLE	HALL FOYER	ENSEMBLE
Week-End et Jours Fériés Bals, Spectacles, Mariages, Banquets, etc...	109,00 €	260,00 €	67,00 €	142,00 €	184,00 €	422,00 €
Semaine Bals, Spectacles, Mariages, Banquets, etc...	89,00 €	207,00 €	54,00 €	113,00 €	149,00 €	343,00 €
Cuisine	47,00 €		47,00 €		47,00 €	
Activités Commerciales	162,00 €	380,00 €			320,00 €	540,00 €

Demi-tarif à compter du 2ème jour de location

Dépôt de garantie : 305,00 €

Chauffage et électricité : selon consommations relevées

Option utilisation de la sonorisation : 20,00 €

Forfait ménage ensemble : 135,00 €

Forfait ménage hall foyer : 75,00 €

À l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), document-cadre de la politique énergétique et climatique des collectivités, constituant un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire, constitue une compétence de la Communauté d'Agglomération Saumur - Val de Loire.

Les nouveaux compteurs électriques seront installés les 19 et 20 décembre à la mairie et dans les bâtiments communaux.